

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00453 Numéro SIREN : 493 417 372 Nom ou dénomination : FIC INVEST
--

Ce dépôt a été enregistré le 14/09/2021 sous le numéro de dépôt 102336



20211023362020

DATE DEPOT : 14/09/2021

N° DE DEPOT : 102336

N° GESTION : 2007B00453

N° SIREN : 493417372

DENOMINATION : FIC INVEST

ADRESSE : 25 rue de Bretagne 75003 Paris

MILLESIME : 2020

FIC INVEST

Société par actions simplifiée au capital de 1 036 000 euros

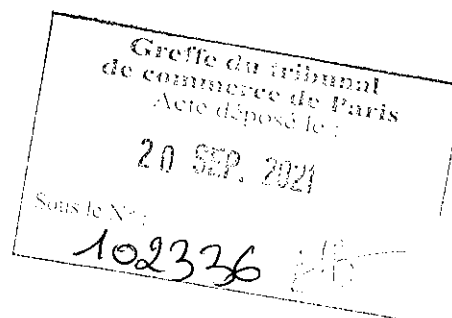
Siège social : 25 rue de Bretagne

75003 Paris

493 417 372 RCS PARIS

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME
A L'ORIGINAL**

COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2020



①

BILAN - ACTIF

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).Désignation de l'entreprise : **FIC INVEST**
Adresse de l'entreprise : **25 RUE DE BRETAGNE**

75003 PARIS

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : **12**Durée de l'exercice précédent : **12**Numéro SIRET : **4 9 3 4 1 7 3 7 2 0 0 0 3 1**Néant ☐ *

				Exercice N, clos le : 31/12/2020	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 774	AG	2 140 633
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	46 828	AU	23 059 23 768
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	8 070 901	CV	8 070 901
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH		BI	
	TOTAL (II)	BJ	8 120 503	BK	25 199 8 095 303
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	615 609	BY	615 609
	Autres créances (3)	BZ	917 862	CA	917 862
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE	
DIVERS	Disponibilités	CF	578 224	CG	578 224
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	20 994	CI	20 994
Comptes de régularisation	TOTAL (III)	CJ	2 132 689	CK	2 132 689
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	67 809		67 809
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	10 321 002	1A	25 199 10 295 803
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	
		(3) Part à plus d'un an :		CR	871 516
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :	
Immobilisations :					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2

BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : FIC INVEST		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 036 000)	DA	1 036 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 150 199
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	4 144
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	1 621 441
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	378 908
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	4 190 693
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 376 301
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 795 770
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	84 028
	Dettes fiscales et sociales	DY	206 604
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1 499 800
	Autres dettes	EA	142 605
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	6 105 109
	(V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	10 295 803
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 699 552
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 101 222

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		FIC INVEST		Exercice N		Néant ☐ *		
		France		Exportation et livraisons Intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * Services *	FD		FE		FF		
		FG	1 298 595	FH		FI	1 298 595	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 298 595	FK		FL	1 298 595	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	28 912	
	Autres produits (1) (11)					FQ	6	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 327 514
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stocks (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variations de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	298 686	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	8 377	
	Salaires et traitements *					FY	365 326	
	Charges sociales (10)					FZ	139 450	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions *					GA	28 340
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	12	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	840 193
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	487 321	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	62 355	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	4 565	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	66 920	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	44 139	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	44 139	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	22 780	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	510 102	

Désignation de l'entreprise : FIC INVEST		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	12 101
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	300
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	12 401
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	300
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	300
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	12 101
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices *		HK	143 295
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 406 835
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 027 927
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total de charges)		HN	378 908
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans les PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	28 912
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotis. sociales obligatoires hors CSG/RDS	A5	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A2	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A3	
	(13) Dont primes et cotisation complémentaires personnelles	A4	
	Facultative A6	Obligatoires A9	
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
LIQUIDATION PARTICIPATION		150	
LIQUIDATION PARTICIPATION		150	
REMBOURSEMENT CAPITAL D UNE PARTICIPATION			150
REMBOURSEMENT CAPITAL D UNE PARTICIPATION			150
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs
REMBOURSEMENT TROP VERSE D IMPOT S/STES 2019			12 101

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5

IMMOBILISATIONS

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général
des impôts).Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise		FIC INVEST		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
CADRE A		IMMOBILISATIONS		1		2	
		TOTAL I		D8		D9	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE	2 774
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants M2	KP		KQ	
			Dont Composants M3	KS		KT	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			KV		KW	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, et aménagements divers *		KY	45 869	KZ	
		Matériel de transport *		LB		LC	959
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LE		LF	
		Emballages récupérables et divers *		LH		LI	
	Immobilisations corporelles en cours			LK		LL	
	Avances et acomptes			LN	45 869	LO	959
	TOTAL III						
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M
Autres participations				8U	6 822 413	8V	1 248 487
Autres titres immobilisés				1P		1R	
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U	
TOTAL IV			LQ	6 822 413	LR	1 248 487	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	6 868 283	ØH	1 252 220	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
		1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO		LV		LW	2 774	1X		
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Inst. gales, agencements et aménagem. des constructions		IS		MG		MH		MI	
			IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	45 869	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	959	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH	46 828	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations	IØ		ØX		ØY	8 070 901	ØZ	
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G		
TOTAL IV		I3		NJ		NK	8 070 901	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	8 120 503	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 31/12/2020

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art.238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise : FIC INVEST

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5] (5)
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées aux cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

6 AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des Impôts).

Désignation de l'entreprise										FIC INVEST										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises				Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY		EL		EM		EN											
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE		PF	2 140	PG		PH	2 140										
Terrains				PI		PJ		PK		PL											
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ											
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU											
	Inst.général, agencements et aménagements des constructions			PV		PW		PX		PY											
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ		QA		QB		QC											
Autres immobilisations corporelles	Inst.général, agencements, aménagements divers			QD		QE		QF		QG											
	Matériel de transport	13 811		QH		QI	9 173	QJ		QK	22 985										
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL		QM	73	QN		QO	73										
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT											
TOTAL III		13 811		QU		QV	9 247	QW		QX	23 059										
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		13 811		ØN		ØP	11 387	ØQ		ØR	25 199										
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																			
Immobiliations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel									
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6							
TOTAL I																					
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1							
TOTAL II																					
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8							
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6							
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4							
	Inst.gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2							
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9							
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7							
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5							
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3							
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1							
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8							
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO							
TOTAL IV																					
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV							
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)						NY	Total général non ventilé (NW - NY)						NZ					
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *																			
		Montant net au début de l'exercice				Augmentations				Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à étaler						67 809				Z9				Z8 67 809							
Primes de remboursement des obligations										SP				SR							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise FIC INVEST

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art.237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art.39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
	Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières (1) *	6A	6B	6C
6E			6F	6G	6H
Ø2			Ø3	Ø4	Ø5
9U			9V	9W	9X
Ø6			Ø7	Ø8	Ø9
Sur stocks et en cours		6N	6P	6R	6S
Sur comptes clients		6T	6U	6V	6W
Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III		7B	TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

FIC INVEST

Société par actions simplifiée au capital de 1 036 000 euros

Siège social : 25 rue de Bretagne

75003 Paris

493 417 372 RCS PARIS

**COPIE CERTIFIEE
CONFORME
A L'ORIGINAL**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 juin 2021

RAPPORT DU PRESIDENT

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de vous présenter les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de vous demander de les approuver et d'affecter les résultats de cet exercice.

Les documents requis vous ont été adressés ainsi que le présent rapport.

Les comptes sociaux qui vous sont présentés ont été établis selon les normes requises.

1) Activité de la société et présentation des comptes

Pour cet exercice, nos produits financiers se sont élevés à 67 K€ représentés par l'encaissement de produits de participations contre 138 K€ lors de l'exercice précédent.

Par ailleurs, nous avons facturé des prestations à nos filiales à hauteur de 1 298 K€ contre 874 K€ en 2019 compte tenu de la conduite de plusieurs opérations de promotion actuellement en cours.

Nos charges se montent à 44 K€ pour les charges financières, et à 840 K€ pour les charges externes, charges de fonctionnement, impôts et taxes, salaires et charges sociales.

L'impôt sur les bénéfices de cet exercice s'élève à 143 K€ contre 111 K€ lors de l'exercice 2019.

Le résultat net de l'exercice s'élève à 378 908.11 €. Le résultat net dégagé en 2019 était de 415 629.70 €. En effet, dans notre secteur d'activité le niveau des résultats provient principalement de l'achèvement des promotions que nous réalisons.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice 2020 comme suit :

Bénéfice de l'exercice :	378 908.11 €
Dotation à la Réserve légale :	99 456.00 €
Prélèvement sur Report à nouveau	<u>238.547.89 €</u>
Sous total	518 000.00 €

Dividende aux actions : $103\,600 \times 5\text{€} =$ 518 000.00 €

2) Activités de la société en matière de recherche et de développement : néant

3) Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivies les années précédentes : néant

4) Dividendes versés au titre des trois exercices précédents (article 243 bis du CGI) :

Exercice	Dividende net
----------	---------------

2018	-
2019	-
2020	-

Règlement des fournisseurs : les fournisseurs de la société sont réglés dans le délai de 50 jours.

Mandats des mandataires sociaux :

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 al.3 du code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par notre Président Monsieur Christophe DURAND en 2020 :

- Représentant FIC INVEST présidente de la SAS FINANCIERE IMMOBILIERE DE CHAMPAGNE
- Présidente de la SAS FIC PROMOTION
- Gérant de la Société civile LUNDY
- Représentant FIC INVEST présidente de la VICTORIA Keys S.A.S
- Gérant de la SARL JOUVE IMMOBILIER
- Gérant de la SARL GESTHAB
- Gérant de la SARL LE CAMPUS
- Gérant de la SNC IMMO 2D
- Président de la SCCV CHAMP DE MARS CONSTRUCTION ,
- Représentant permanent de la SAS FINANCIERE IMMOBILIERE DE CHAMPAGNE, elle-même gérante de :
 - la SCI PATRIMINVEST
 - la SCI SAINT LUC
 - la SCCV 6 RUE PONSARDIN
 - la SCCV BEAUREGARD CONSTRUCTION
 - La SCCV CAC CONSTRUCTION
 - La SCCV AU FIL DE L'EAU
 - La SCCV HENRI IV CONSTRUCTION
 - La SCCV ARMONVILLE CONSTRUCTION
 - La SCCV SAINT HILAIRE CONSTRUCTION
 - La SCCV GOSSET Construction
 - La SCCV LES ROMAINS Construction
 - La SCI de l'ARQUEBUSE
 - LA SCI LE BELIER
 - LA SCI PL R

Dépenses non fiscalement déductibles :

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice 2020 ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même code.

Filiales et participations :

Nous vous présentons par ailleurs l'activité de nos filiales résumée sur le tableau prévu à cet effet.

Prise de participations significatives ou de contrôle dans des sociétés ayant leur siège en France (article L233-6 ET L247-I du code de commerce) :

Au cours de cet exercice, nous avons pris une participation de 80%, soit 1 248 787 €, dans la SCCV CHAMP DE MARS CONSTRUCTION à Reims .
Par ailleurs, la SCI DELESTRAINT Construction : 150€ (7,50% de la société) ayant totalement achevée ses livraisons, a été soldée. Il en a été de même pour la SCCV GRAND CERF CONSTRUCTION : 150 € (15% de la société).

Répartition du capital – action d’auto-contrôle – option d’achat ou de souscription
néant

Intéressement

Etat de la participation des salariés au capital social (article L.255-102 du Code de Commerce) :
néant.

Contrôle des Commissaires aux Comptes

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux Comptes.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la liste et l’objet des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, ont été communiqués aux administrateurs et aux Commissaires aux Comptes.

Nous espérons, en conséquence, que vous voudrez bien approuver les comptes de l’exercice clos au 31 décembre 2020, tels qu’ils vous sont présentés et accorder quitus de sa gestion à votre Président, vous assurant que tous ses efforts tendront à justifier la marque de confiance que vous lui aurez ainsi témoignée.

Nous allons maintenant vous passer la parole et vous apporter les précisions que vous pouvez souhaiter, puis ensuite nous passerons au vote des résolutions qui vous sont proposées.

LE PRESIDENT

FIC INVEST**Société par actions simplifiée au capital de 1 036 000 euros**

Siège social : 25 rue de Bretagne

75003 Paris

493 417 372 RCS PARIS

**COPIE CERTIFIEE
CONFORME
A L'ORIGINAL**

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE****En date du 30 juin 2021****Résolution votée****Résolution présentée****« 3^{ème} résolution**

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice soit 378 908.11 € comme suit :

Bénéfice de l'exercice :	378 908.11 €
Dotation à la Réserve légale :	99 456.00 €
Prélèvement sur Report à nouveau	<u>238.547.89 €</u>
Sous total	518 000.00 €

Dividende aux actions : $103\,600 \times 5\text{€} = 518\,000.00\text{€}$

Cette résolution »

Résolution votée**« 3^{ème} résolution**

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice soit 378 908.11 € comme suit :

Bénéfice de l'exercice :	378 908.11 €
Dotation à la Réserve légale :	99 456.00 €
Prélèvement sur Report à nouveau	<u>238.547.89 €</u>
Sous total	518 000.00 €

Dividende aux actions : $103\,600 \times 5\text{€} = 518\,000.00\text{€}$

Cette résolution est adoptée à l'unanimité. »

Cabinet BLOUET

Michel BLOUET

EXPERT-COMPTABLE DIPLOME
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Elise BLOUET

EXPERT-COMPTABLE DIPLOMEE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux associés

De la

FIC INVEST

Société par actions simplifiée

Au capital de 1 036 000 €

Siège social : 25 rue de Bretagne

75003 PARIS

Siret 493 417 372 00015 APE 652 E

EXERCICE AU 31/12/2020

Société par Actions Simplifiée au capital de 450 100 euros - Siège Social 35, Place de la République - 55700 STENAY
Tél. 03 29 80 68 65 - Fax : 03 29 80 39 54

Mail : michel.blouet@wanadoo.fr ou elise-blouet@orange.fr
N° SIRET 838 852 895 00013 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 09 838 852 895

Cabinet BLOUET

Michel BLOUET

EXPERT-COMPTABLE DIPLOME
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Elise BLOUET

EXPERT-COMPTABLE DIPLOMÉE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

A l'assemblée générale ordinaire de la société **FIC INVEST**

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale en date du 30/06/2019, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre société relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Société par Actions Simplifiée au capital de 450 100 euros - Siège Social 35, Place de la République - 55700 STENAY
Tél. 03 29 80 68 65 - Fax : 03 29 80 39 54

Mail : michel.blouet@wanadoo.fr ou elise-blouet@orange.fr
N° SIRET 838 852 895 00013 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 09 838 852 895

Cabinet BLOUET

Michel BLOUET

EXPERT-COMPTABLE DIPLOME
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Elise BLOUET

EXPERT-COMPTABLE DIPLOMEE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous n'avons pas à signaler d'appréciations particulières qui, selon notre jugement professionnel, auraient été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Les appréciations éventuellement portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de votre assemblée.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre Président et dans les documents adressés à votre assemblée sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nous vous informons de la prise de participation suivante :

Souscription de 400 parts sociales sur les 500 composant le capital social (soit 80% dudit capital) de la Société Civile de Construction Vente « CHAMP DE MARS CONSTRUCTION » au capital de 762 ,25 €, dont le siège social est sis à Reims (5100), 1 Impasse du Lundy, immatriculée au Registre du Commerce de Reims sous le n° 432 390 540.

Société par Actions Simplifiée au capital de 450 100 euros - Siège Social 35, Place de la République - 55700 STENAY
Tél. 03 29 80 68 65 - Fax : 03 29 80 39 54

Mail : michel.blouet@wanadoo.fr ou elise-blouet@orange.fr

N° SIRET 838 852 895 00013 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 09 838 852 895

Cabinet BLOUET

Michel BLOUET

EXPERT-COMPTABLE DIPLOME
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Elise BLOUET

EXPERT-COMPTABLE DIPLOMEE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de la structure relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Stenay, le 15 Juin 2021

Commissaire aux Comptes

M. BLOUET

Société par Actions Simplifiée au capital de 450 100 euros - Siège Social 35, Place de la République - 55700 STENAY
Tél. 03 29 80 68 65 - Fax : 03 29 80 39 54

Mail : michel.blouet@wanadoo.fr ou elise-blouet@orange.fr
N° SIRET 838 852 895 00013 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 09 838 852 895

Cabinet BLOUET

Michel BLOUET

EXPERT-COMPTABLE DIPLOME
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Elise BLOUET

EXPERT-COMPTABLE DIPLOMEE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne. ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Société par Actions Simplifiée au capital de 450 100 euros - Siège Social 35, Place de la République - 55700 STENAY
Tél. 03 29 80 68 65 - Fax : 03 29 80 39 54

Mail : michel.blouet@wanadoo.fr ou elise-blouet@orange.fr
N° SIRET 838 852 895 00013 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 09 838 852 895

SITUATION ACTIVE

01/2020 AU 12/2020

	Exercice 01/2020 au 12/2020			Exercice 01/2019 au 12/2019
	Montant brut	Amort. Provisions	Montant net	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets et droits similaires	2 774,00	2 140,04	633,96	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Autres immobilisations corporelles	46 828,42	23 059,59	23 768,83	32 057,63
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	8 070 901,14		8 070 901,14	6 822 413,70
TOTAL DES IMMOBILISATIONS (I)	8 120 503,56	25 199,63	8 095 303,93	6 854 471,33
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	615 609,47		615 609,47	656 258,74
Autres créances	917 862,26		917 862,26	907 715,19
TRESORERIE				
Banques et CCP	578 224,12		578 224,12	195 881,59
REGULARISATION ACTIF				
Charges constatées d'avance	20 994,10		20 994,10	220,27
TOTAL DES ACTIFS CIRCULANTS (II)	2 132 689,95		2 132 689,95	1 760 075,79
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	67 809,28		67 809,28	
*** TOTAL GENERAL (I à III)	10 321 002,79	25 199,63	10 295 803,16	8 614 547,12

Michel BLOUET
COMMISSAIRE AUX COMPTES
 35, place de la république
 55700 STENAY
 TEL: 03.29.80.68.65
 michel.blouet@wanadoo.fr

SITUATION PASSIVE

01/2020 AU 12/2020

	Exercice 01/2020 au 12/2020	Exercice 01/2019 au 12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	1 036 000,00	41 440,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	1 150 199,76	1 150 199,76
Réserve légale	4 144,00	4 144,00
Report à nouveau	1 621 441,79	2 200 372,09
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	378 908,11	415 629,70
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	4 190 693,66	3 811 785,55
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (II)		
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 376 301,27	340 667,63
Emprunts et dettes financières divers	2 795 770,80	2 496 271,43
Dettes fournisseurs et acomptes rattachés	84 028,20	34 117,45
Dettes fiscales et sociales	206 604,13	427 272,36
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 499 800,00	1 499 800,00
Autres dettes	142 605,10	4 632,70
TOTAL DES DETTES (IV)	6 105 109,50	4 802 761,57
*** TOTAL GENERAL (I à IV)	10 295 803,16	8 614 547,12

Michel BLOUET
COMMISSAIRE AUX COMPTES
 35, place de la république
 55700 STENAY
 TEL: 03.29.80.68.65
 michel.blouet@wanadoo.fr

RESULTAT DE LA PERIODE

01/2020 AU 12/2020

	Exercice 01/2020 au 12/2020	Exercice 01/2019 au 12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production vendue services (France)	1 298 595,62	874 348,26
*** Total ventes de services	1 298 595,62	874 348,26
Chiffre d'affaires net (France)	1 298 595,62	874 348,26
Chiffre d'affaires net (Total)	1 298 595,62	874 348,26
Reprises sur amort. et provisions, transferts de charges	28 912,22	
Autres produits	6,84	8,71
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 327 514,68	874 356,97
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	298 686,66	96 715,75
Impôts, taxes et versements assimilés	8 377,15	3 150,42
Salaires et traitements	365 326,73	246 591,63
Charges sociales	139 450,35	108 306,62
Sur immobilisations dotations aux amortissements	28 340,16	9 173,88
Autres charges	12,33	9,60
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	840 193,38	463 947,90
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	487 321,30	410 409,07
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	62 355,25	134 296,18
Autres intérêts et produits assimilés	4 565,00	3 933,29
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	66 920,25	138 229,47
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	44 139,44	23 493,65
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	44 139,44	23 493,65
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	22 780,81	114 735,82
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	510 102,11	525 144,89
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	12 101,00	1 879,81
Produits exceptionnels sur opérations en capital	300,00	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	12 401,00	1 879,81
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	300,00	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	300,00	
RESULTAT D'EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	12 101,00	1 879,81
Impôts sur les bénéfices	143 295,00	111 395,00

Michel BLOUET
COMMISSAIRE AUX COMPTES
35, place de la république
55700 STENAY
TEL: 03.29.80.68.65
michel.blouet@wanadoo.fr

RESULTAT DE LA PERIODE**01/2020 AU 12/2020**

	Exercice 01/2020 au 12/2020	Exercice 01/2019 au 12/2019
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	1 406 835,93	1 014 466,25
TOTAL DES CHARGES (I + II + V + VII)	1 027 927,82	598 836,55
BENEFICE OU PERTE (Total produits - Total charges)	378 908,11	415 629,70

Michel BLOUET
COMMISSAIRE AUX COMPTES
35, place de la république
55700 STENAY
TEL: 03.29.80.68.65
michel.blouet@wanadoo.fr